

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2015/07/06
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

VOTRE PRÉSENCE À 18H30

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert- M. Charles Audet- M. Germain Martin
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau – M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire
3.2 Présentation des cadets de la Sûreté du Québec

4.- CORRESPONDANCE

Aucun

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4 Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.8 Comité RevitalisAction (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

Dossier dérogation mineure

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 500. \$ et plus

9- ADMINISTRATION

9.1 Demande au Ministère des Transports du Québec pour terminer le projet d'aménagement de l'intersection de la route 112 et de la rue Champoux.
9.2 Confirmation de la non-objection de la Ville à la cession d'une parcelle de terrain au 215, avenue Champlain.
9.3 Demande au Ministère des Transports du Québec pour l'enlèvement des rails et des dormants de la voie ferrée.
9.4 Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
9.5 Autorisation de paiement à *Isothermic, fenêtrier d'expérience*, pour l'achat des fenêtres à l'aréna.
9.6 Adoption du règlement numéro 606, relatif à la circulation et au stationnement.
9.7 Autorisation de paiement à *Viridis environnement*, pour les travaux de valorisation du bran de scie au parc de la Gare.

- 9.8 Autorisation de paiement à *T.G.C. inc.*, pour les travaux à la station de pompage Champagnat.
- 9.9 Demande à la Cour municipale de Thetford Mines concernant le billet d'infraction de l'école Ste-Luce.
- 9.10 Demande des Loisirs Aramis pour les travaux de rénovation de leur bâtiment.
- 9.11 Autorisation de paiement à *Jean-Luc Labrecque peintre inc.* pour les travaux de peinture à l'aréna.
- 9.12 Autorisation de transaction immobilière avec les Constructions Réal St- Laurent Ltée et la Ville de Disraeli.
- 9.13 Pour le maintien de l'école Sainte-Luce et la Polyvalente de Disraeli
- 9.14 Demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural 2015, projet d'aménagement d'un terrain de volleyball de plage, parc François-Beaudoin.
- 9.15 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.
- 9.16 Autorisation de paiement au Groupe Sport-Inter Plus – Achat d'équipements terrain de tennis.
- 9.17 Engagement de M. Jérôme Hallé comme pompier volontaire du Service des incendies.
- 9.18 Autorisation de paiement à Point Bell inc. – travaux aréna, installation des portes et fenêtres.
- 9.19 Demande de la Maison des jeunes du lac Aylmer pour l'utilisation du terrain de balle molle les 17, 18 et 19 juillet 2015.
- 9.20 Demande du Club de Patinage artistique de Disraeli concernant le programme Synchro pour la saison 2015-2016.
- 9.21 Demande au ministère des Transports pour une traverse piétonnière sur la rue Champoux

10.- AVIS DE MOTION - Avis de motion à adopter pour projet de règlement (Cet avis explique clairement l'objet du règlement

- 10.1 Avis de motion « Règlement numéro 612 » - règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 456.
- 10.2 Adoption du projet de règlement numéro 612 – règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 456.
- 10.3 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1118, 2^e Rue, lot numéro 31-98.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Rencontre avec le ministre Martin Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes
- 11.2 Eau potable
- 11.2 Aménagement parc de la Gare
- 11.3 Qualité de l'eau plage municipale
- 11.4 Mandat responsable de l'urbanisme et à la revitalisation
- 11.5 Écocentre
- 11.6 TECQ

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite ↵ les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↵ les citoyens à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

**Séance ordinaire
du 6 juillet 2015**

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement au lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 6 juillet 2015, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de la séance
- 14.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

07-2015-204

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Que l'ordre du jour soit adopté avec le point numéro 9.20 reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

07-2015-205

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2015 et une copie de la séance extraordinaire du 4 juin 2015 ont été remises aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. Jacques Lessard, maire fait la présentation des cadets de la Sûreté du Québec, M. Alexandre Dulac et M. Jordan Labbé.

4.- CORRESPONDANCE - RÉOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE

Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1	Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5	Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2	Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6	Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3	Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7	150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4	Urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.8	Comité RevitalisAction (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Dossier d'une dérogation mineure.

7.- TRÉSORERIE

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.

07-2015-206

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

07-2015-207

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 30 juin 2015, totalisant 396 681.34 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

9.1 **Demande au Ministère des Transports du Québec pour terminer le projet d'aménagement de l'intersection de la rue Champoux et de la route 112.**

CONSIDÉRANT QUE les travaux sur la rue Champoux se sont terminés à l'automne 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux, le Ministère des Transports du Québec avait planifié les travaux de réaménagement de l'intersection de la rue Champoux et de la route 112.

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

07-2015-208

Que le Conseil demande au Ministère des Transports du Québec de procéder aux travaux de réaménagement de l'intersection de la rue Champoux et la route 112, tels que présentés dans le projet de la rue Champoux en 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 **Confirmation de la non-objection de la Ville à la cession d'une parcelle de terrain au 215, avenue Champlain.**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 215, avenue Champlain désire procéder à la vente de sa propriété ;

CONSIDÉRANT QU'il existe actuellement une problématique avec une parcelle de terrain qui appartient au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de corriger la situation afin de régler la problématique existante et permettre la vente de la propriété ;

En conséquence, il est,

07-2015-209

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Que la Ville de Disraeli informe le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qu'elle ne s'oppose en aucune façon à ce que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles procède à la cession d'une parcelle de terrain dans le dossier de la propriété sise au 215, avenue Champlain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 **Demande au Ministère des Transports du Québec pour l'enlèvement des rails et des dormants de la voie ferrée.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a reçu l'autorisation du Ministère des Transports du Québec afin de procéder à l'enlèvement du pont ferroviaire situé sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE dans un esprit de continuité la Ville aimerait pouvoir procéder au démantèlement des rails et des dormants de la voie ferrée principale et de la voie ferrée d'évitement sur une distance approximative de 500 mètres localisée du pont ferroviaire jusqu'en arrière du restaurant « Mont Blanc » ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux permettra à la Ville de compléter l'aménagement du parc de la Gare.

En conséquence, il est,

07-2015-210

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que le Conseil demande l'autorisation au Ministère des Transports du Québec afin de procéder au démantèlement de la voie ferrée principale et d'évitement sur un tronçon approximatif de 500 mètres à partir du pont ferroviaire jusqu'à l'entrée du parc de la Gare.

Que le Conseil demande également que la Ville puisse conserver les rails de fer et en disposer comme elle le veut.

Que la Ville procèdera à l'enlèvement des dormants et en disposera dans un site approprié pour ce type de matériaux seulement si le ministère consent à laisser les rails à la Ville de Disraeli.

Que le Conseil demande au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'enlèvement des lumières de signalisation de la voie ferrée à l'intersection de la rue Champagnat et de la route 112 puisque celles-ci ne seront plus nécessaires.

Que le Conseil demande au Ministère des Transports du Québec de retirer les rails à la même intersection (rue Champagnat et route 112) et de refaire le pavage en conséquence.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a lancé un nouvel appel d'offres pour le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire renouveler certaines infrastructures et certains équipements pour le volet sportif et récréatif ;

En conséquence, il est,

07-2015-211

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Que le Conseil autorise la présentation du projet de réaménagement du parc François-Beaudoin au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III.

Que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 Autorisation de paiement à Isothermic, fenêtrier d'expérience, pour l'achat des fenêtres à l'aréna.

Il est,

07-2015-212

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que le Conseil autorise le paiement à *Isothermic, fenêtrier d'expérience* au montant de 11 209.21\$ taxes incluses pour l'achat des nouvelles fenêtres à l'aréna.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 Adoption du règlement numéro 611, relatif à la circulation et au stationnement.

07-2015-213

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que le Conseil adopte le règlement numéro 611, règlement amendant le règlement numéro 606 relatif à la circulation et au stationnement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 Autorisation de paiement à *Viridis environnement*, pour les travaux de valorisation du bran de scie au parc de la Gare.

07-2015-214

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU

Que le Conseil autorise le paiement à *Viridis environnement* au montant de 12 465.72\$ taxes incluses pour la valorisation du bran de scie au parc de la Gare.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 Autorisation de paiement à *T. G. C. inc.*, pour les travaux à la station de pompage Champagnat.

CONSIDÉRANT QUE *T. G. C. inc.* a réalisé un branchement électrique temporaire pour l'utilisation du système de pompage lors des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la consommation d'électricité pour ce branchement électrique était sous la responsabilité de la Ville de Disraeli ;

07-2015-215

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

Que le Conseil autorise le paiement à *T. G. C. inc.* au montant de 3 945.10\$ plus les taxes applicables pour le remboursement de la consommation électrique durant les travaux de la station de pompage Champagnat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 Demande à la Cour municipale de Thetford Mines concernant le billet d'infraction de l'école Ste-Luce.

CONSIDÉRANT QUE le 30 mai 2015 s'est déroulé, sur le territoire de la Ville de Disraeli, l'activité organisée par l'école Ste-Luce en collaboration avec la Polyvalente de Disraeli « Disraeli d'Écoles » pour amasser des fonds pour les élèves des deux (2) institutions d'enseignements ;

CONSIDÉRANT QU'en fin de journée vers 16h50, le système d'alarme de l'école Ste-Luce a été activé malencontreusement ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie d'alarme semble avoir fait une erreur, car elle n'a pas rejoint de responsable dans les trente (30) minutes suivant le départ de l'alarme ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'école Ste-Luce était à la Polyvalente de Disraeli et disponible pour se présenter dans les quelques minutes suivant l'appel ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte, l'agent de la Sûreté du Québec s'est vu dans l'obligation de donner un constat d'infraction en vertu de la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) directeurs d'école ont travaillé depuis plusieurs mois à préparer l'activité pour amasser des fonds pour cette journée et que d'un autre côté, ils devront donner un montant de 270\$ pour une erreur non volontaire de la compagnie d'alarme ;

07-2015-216

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

Que le Conseil de la Ville de Disraeli demande à la cour municipale d'annuler le constat d'infraction émis à l'école Ste-Luce le 30 mai 2015, étant donné le contexte pour lequel celui-ci a été formulé par le représentant de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 **Demande des Loisirs Aramis pour les travaux de rénovation de leur bâtiment.**

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Aramis désirent procéder à des travaux de rénovation pour leur bâtiment situé au 340, rue St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE la localisation de l'immeuble à rénover est située à l'extérieur de la zone autorisée pour bénéficier de l'aide financière prévue au Programme d'aide à la rénovation ;

CONSIDÉRANT QUE les responsables des Loisirs Aramis aimeraient harmoniser la façade extérieure du bâtiment avec les projets déjà réalisés au niveau commercial dans le centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation extérieurs demanderont un investissement de plus de quarante mille dollars (40 000.\$) ;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Aramis s'engagent à respecter l'ensemble des critères exigés par la Ville dans le programme d'aide à la revitalisation ;

CONSIDÉRANT QUE les responsables des Loisirs Aramis demandent à la Ville de lui permettre d'avoir accès à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE le comité RevitalisAction Disraeli recommande au Conseil municipal d'autoriser les Loisirs Aramis à avoir accès au Programme d'aide à la revitalisation ;

07-2015-217

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

Que le Conseil autorise les Loisirs Aramis à avoir accès au Programme d'aide à la revitalisation pour les travaux de rénovation de leur bâtiment extérieur.

Que les Loisirs Aramis devront respecter les critères du programme en vigueur et que toute dérogation à celui-ci mettra fin immédiatement à la présente résolution ainsi qu'à l'aide financière prévue.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 **Autorisation de paiement à Jean-Luc Labrecque peintre inc. pour les travaux de peinture à l'aréna.**

07-2015-218

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Que le Conseil autorise le paiement à *Jean-Luc Labrecque peintre inc.* au montant de 42 994.90 \$ taxes incluses pour les travaux de peinture à l'aréna, décompte progressif numéros 2, 3 et 4.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 Autorisation de transaction immobilière avec les Constructions Réal St-Laurent Itée et la Ville de Disraeli.

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot numéro 30B-P d'une superficie de 7 414.65 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE les *Constructions Réal St-Laurent Itée* sont propriétaires du lot 7-P d'une superficie de 4.86 hectares ;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) parties ont convenu de procéder à une transaction immobilière en échangeant leur lot respectif ;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction est profitable tant pour les *Constructions Réal St-Laurent Itée* que pour la Ville de Disraeli ;

En conséquence, il est,

07-2015-219

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU**

Que le Conseil autorise la transaction immobilière d'échanger le lot numéro 30B-P appartenant à la Ville contre le lot numéro 7-P appartenant à *Constructions Réal St-Laurent Itée*.

Que cet échange est fait à titre gratuit et qu'elle comporte les conditions suivantes :

- Construction Réal St-Laurent pourra sortir du site un maximum de voyages de gravier et un (1) voyage sur trois (3) sera conservé pour la Ville de Disraeli.
- Construction Réal St-Laurent s'assura du nivelage de toutes pentes sur le site de façon sécuritaire.
- Construction Réal St-Laurent s'assura de faire un chemin d'accès adéquat au site.

Que tous les frais reliés à cette transaction (notaire et autres) seront assumés en totalité par *Construction Réal St-Laurent Itée*.

Que le Conseil mandate le bureau de notaire Aubert et Morency, notaires de Disraeli pour effectuer la transaction.

Que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis pour cette transaction immobilière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 Pour le maintien de l'école Sainte-Luce et la Polyvalente de Disraeli

CONSIDÉRANT la déclaration du ministre François Blais de revoir les allocations vouées au maintien des écoles de moins de cent (100) élèves et du projet de mettre fin au financement pour l'entretien des écoles occupées à moins de 50% ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences néfastes sur une possible fermeture d'une école et d'une réduction dans la dispense des services publics;

CONSIDÉRANT QUE le fait de maintenir les écoles dans leur entité assure la vitalité de toute communauté ainsi que de contrer par le fait même l'exode des jeunes et des familles;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des écoles assure l'éducation des jeunes dans leur milieu de vie ainsi que l'oxygène nécessaire à la continuité d'une population ;

CONSIDÉRANT QUE pour toute ville ou municipalité en région, la perte d'une école signifie la perte de l'âme et du cœur de sa communauté;

07-2015-220

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Que le Conseil demande d'obtenir une certitude du ministre de l'Éducation, M. François Blais qu'il n'y aura aucune fermeture d'école sur son territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 **Demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural 2015, projet d'aménagement d'un terrain de volleyball de plage, parc François-Beudoin.**

07-2015-221

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que le Conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du pacte rural 2015 pour le projet d'aménagement d'un terrain de volleyball de plage au parc François-Beudoin.

Que le Conseil nomme M. Patrice Bissonnette directeur général / secrétaire-trésorier comme signataire des documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 **Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés*;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à faire l'acquisition et l'installation de modules exercices pour les aînés au parc de la Gare;

07-2015-222

En conséquence, il est,
**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que le Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour le projet d'installation de modules exercices au parc de la Gare.

Que le Conseil confirme l'engagement de la Ville de Disraeli à défrayer la partie des coûts qui lui incombe ainsi que les coûts d'exploitation continue du projet.

Que le Conseil autorise M. Jacques Lessard, maire et M. Patrice Bissonnette, directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli la demande d'aide financière et tous les documents requis pour ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.16 Autorisation de paiement au Groupe Sport-Inter Plus – Achat d'équipements terrain de tennis.

07-2015-223

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Que le Conseil autorise le paiement au Groupe Sport-Inter plus au montant de 8 071.59\$ taxes incluses pour l'achat d'équipements pour les terrains de tennis.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.17 Engagement de M. Jérôme Hallé comme pompier volontaire du Service des incendies.

CONSIDÉRANT QUE M. Jérôme Hallé est employé au Service des travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. Hallé à devenir pompier volontaire pour le Service des incendies de la Ville de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de M. Hallé serait un atout important pour la Ville afin de permettre de répondre plus facilement aux exigences du schéma de couverture de risque.

07-2015-224

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

Que le Conseil engage M. Jérôme Hallé à titre de pompier volontaire pour le Service des incendies.

Que le Conseil autorise la formation de M. Hallé comme pompier.

Que les conditions de travail sont celles que l'on retrouve dans l'entente de travail des pompiers.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.18 Autorisation de paiement à Point Bell inc. – travaux aréna, installation des portes et fenêtres.

07-2015-225

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER

Que le Conseil autorise le paiement à Point Bell inc. au montant de 8 670.78 \$ taxes incluses pour les travaux d'installation des portes et des fenêtres à l'aréna.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.19 Demande de la Maison des jeunes du lac Aylmer pour l'utilisation du terrain de balle molle les 17, 18 et 19 juillet 2015.

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes du lac Aylmer désire organiser un tournoi de balle donnée dans le cadre du financement de la Maison des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi se déroulera au parc François-Beaudoin sur le terrain de balle;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes du lac Aylmer demande à la Ville de pouvoir utiliser le terrain à titre gratuit pour la durée du tournoi ;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service des loisirs et de la culture d'autoriser la Maison des jeunes du lac Aylmer à utiliser le terrain gratuitement ;

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

07-2015-226

Que le Conseil autorise la Maison des jeunes du lac Aylmer à utiliser le terrain de balle gratuitement pour leur tournoi de balle donnée les 17, 18 et 19 juillet 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.20 **Demande du Club de Patinage artistique de Disraeli concernant le programme Synchro pour la saison 2015-2016.**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Patinage artistique de Disraeli désire se jumeler avec le Club de Lac-Mégantic au niveau du programme Synchro étant donné le nombre restreint de patineurs dans chacun des clubs;

CONSIDÉRANT QUE sans le jumelage des deux clubs, il serait très difficile de maintenir le Club de Patinage artistique de Disraeli;

CONSIDÉRANT que la Ville de Disraeli impose pas la surcharge monétaire des non-résidents aux patineurs provenant du Club de Lac-Mégantic pour le programme Synchro.

En conséquence, il est,

**PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR**

07-2015-227

Que le Conseil ...

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.21 **Demande au ministère des Transports pour une traverse piétonnière sur la rue Champoux**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a entrepris des travaux d'aménagement du parc Carré-laurier situé au 325 rue Laurier, intersection de la rue Laurier et de la rue Champoux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli travaille à améliorer l'aménagement de son centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du parc Carré-Laurier comprend une aire de repos, un panneau d'interprétation et un accès aux commerces de la rue Laurier, ce qui amènera de la circulation supplémentaire dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs événements communautaires et culturels se déroulent à cet endroit et à proximité ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace de stationnement y est très limité dans ce secteur, la majorité des utilisateurs se stationnent au 125 rue Champoux et doivent obligatoirement traverser la rue Champoux pour avoir accès aux commerces du secteur.

CONSIDÉRANT QUE l'aspect sécurité est primordial pour les usagers (piétons) ;

En conséquence, il est,

07-2015-228

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

Que la Ville de Disraeli demande au ministère des Transports de mettre en priorité l'aménagement d'une traverse piétonnière à l'intersection de la rue Champoux et de la rue Laurier afin d'assurer une plus grande sécurité des piétons dans ce secteur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- **AVIS DE MOTION - Avis de motion à déposer pour projet de règlement (Cet avis explique clairement l'objet du règl**

10.1 **Avis de motion « Règlement numéro 612 – règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 456. »**

07-2015-229

M. Rock Rousseau, conseiller (e) de la Ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 456.

10.2 **Adoption du projet de règlement numéro 612 – règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 456.**

07-2015-230

Il est,

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

Que le Conseil adopte le règlement numéro 612, règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 456.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.3 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1118, 2^e Rue, lot numéro 31-98**

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fait une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1118, 2^e Rue, lot numéro 31-98;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure consiste à autoriser un empiètement du bâtiment principal dans la marge avant et l'empiètement du bâtiment accessoire sur la marge arrière;

a) Bâtiment principal

→ Empiètement dans la marge avant de 0.57 mètre et de 0.54 mètre.

b) Bâtiment accessoire

→ Empiètement dans la marge arrière de 0.07 mètre et de 0.12 mètre.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est,

07-2015-231

**PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Que le Conseil autorise la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1118, 2^e Rue, lot numéro 31-98.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Rencontre avec le ministre Martin Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes
- 11.2 Eau potable
- 11.3 Aménagement parc de la Gare
- 11.4 Qualité de l'eau plage municipale
- 11.5 Mandat responsable de l'urbanisme et à la revitalisation
- 11.6 Écocentre
- 11.7 TECQ

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

07-2015-232

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 20h25.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

CORRESPONDANCE DU MOIS

➤ Aucun

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toute et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.
